



International  
Carbon Action  
Partnership

# ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

RÉSUMÉ

RAPPORT D'ÉTAPE 2025

# ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

PARTENARIAT INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE CARBONE (ICAP)  
RAPPORT D'ÉTAPE 2025

## CITER COMME SUIT :

ICAP (2025). **Échange de quotas d'émission dans le monde : Status Report 2025.**

Berlin : Partenariat international d'action sur le carbone.

## ÉQUIPE ÉDITORIALE :

Katja Biedenkopf, Zhibin Chen, Stefano De Clara, Baran Doda, Leon Heckmann, Iryna Holovko, Martina Kehrer, Stephanie La Hoz Theuer, Trevor Laroche-Theune, Andrés Olarte Peña, Victor Ortiz Rivera, Santiago Ramírez Niembro, Anastasia Steinlein, Lewis Stevens, Theresa Wildgrube.

Le secrétariat d'ICAP exprime sa gratitude aux décideurs politiques membres d'ICAP et aux autres collaborateurs du secteur de l'échange de quotas d'émission, qui ont fourni des contributions écrites pertinentes et/ou ont soigneusement examiné le rapport :

Gouvernement de l'Alberta - Ministère de l'environnement et des zones protégées, Agustina Cundari (Argentine), Département du changement climatique, de l'énergie, de l'environnement et de l'eau du gouvernement australien, Michael Grabner (Autriche), Fengjv Yu (Pékin), José Pedro Bastos Neves (Brésil), Beatriz Soares (Brésil), Scott Cutler (Colombie-Britannique), Amanda Engel (Colombie-Britannique), Erik Davies (Californie), Rachel Gold (Californie), Amy Ng (Californie), Rajmir Rai (Californie), Stephen Shelby (Californie), Mark Sippola (Californie), Environnement et changement climatique Canada, Juan Pedro Searle Solar (Chili), Isabella Villanueva García (Chili), SinoCarbon (Chine et pilotes chinois), Clay Clarke (Colorado), Andrew Gruel (Colorado), Shannon Hill (Colorado), Alek Kahn (Colorado), Megan McCarthy (Colorado), Matthew Twyman (Colorado), Cecilia White (Colorado), Raymond Zeng (Colorado), Luz Alcántara (République dominicaine), Sara Gonzalez (République dominicaine), Shakira Jimenez (République dominicaine), Ruben Vermeeren (Commission européenne), Julia Ziemann (Commission européenne), Daniel Detzer (Allemagne), Frederik Lettow (Allemagne), Sophia Stüber (Allemagne), Dirk Weinreich (Allemagne), Saurabh Diddi (Inde), Mandeep Kaur (Inde), Meenakshi (Inde), Anandini Mayang (Indonésie), Gouvernement du Japon - Ministère de l'environnement et Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, Botagoz Akhmetova (Kazakhstan), Muhamad Ridzwan Bin Ali (Malaisie), Ahmad Farid Mohammed (Malaisie), Chris Hoagland (Maryland), Mark Stewart (Maryland), Allison Tjaden (Maryland), William Space (Massachusetts et RGGI), Jelena Ban (Monténégro), Neno Jablan (Monténégro), Ministère de

l'environnement et des collectivités locales du Nouveau-Brunswick, Jonathan Binder (État de New York), Lois New (État de New York), Charlotte Berg (Nouvelle-Zélande), Daniel Boczniewicz (Nouvelle-Zélande), Cathy Lawless (Nouvelle-Zélande), Cheryl Moir (Nouvelle-Zélande), Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador - Département de l'environnement et du changement climatique, William Brooke (Nouvelle-Écosse), Michelle Miller (Nouvelle-Écosse), Anthony Weatherby (Nouvelle-Écosse), Nicole Singh (Oregon), Matt Steele (Oregon), Hadika Jamshaid (Pakistan), Département de la protection de l'environnement de Pennsylvanie, Rommel M. Reyes (Philippines), Jonathan Beaulieu (Québec), Jean-Yves Benoit (Québec), Mitémo Chevalier (Québec), Julie Côté (Québec), Steve Doucet-Héon (Québec), Nicolas Garceau (Québec), Olivier Lacroix (Québec), Mourad Ziani (Québec), Maureen Lee (Ecoeye, République de Corée), Hyeonjeong Kim (Ecoeye, République de Corée), Gouvernement de la Saskatchewan - Ministère de l'environnement, Silvan Aerni (Suisse), Thomas Kellerhals (Suisse), Reto Schafer (Suisse), Adrian Schilt (Suisse), Krittaya Chunhviriyakul (Thaïlande), Asako Suyama (Gouvernement métropolitain de Tokyo), Masaru Tsuritani (Gouvernement métropolitain de Tokyo), Eyüp Kaan Morali (Turquie), Aydın Sargin (Turquie), Mykhailo Chyzyhenko (Ukraine), Igor Onopchuk (Ukraine), Olga Yukhymchuk (Ukraine), Rufina Acheampong (Royaume-Uni), Ishtar Ali (Royaume-Uni), Matthew Davies (Royaume-Uni), Felix Grey (Royaume-Uni), Alise Karcevska (Royaume-Uni), Charlie Lewis (Royaume-Uni), Hannah Lewis (Royaume-Uni), Bethany Parker (Royaume-Uni), Rosanna Pellarin (Royaume-Uni), Chris Ramsay-Collins (Royaume-Uni), Huy Luong Quang (Vietnam), Brian Woods (Vermont), Clara Harig (Washington), Mike Johnson (Washington), Eli Levitt (Washington), Derek Nixon (Washington), Jordan Wildish (Washington).

Le secrétariat d'ICAP remercie le ministère fédéral allemand de l'économie et de l'action climatique pour le financement de ce rapport. adelphi consult GmbH apporte un soutien scientifique et technique au secrétariat d'ICAP et a coordonné la compilation et la production de ce rapport.

Nous remercions tout particulièrement Hermia Chan, Ezgi Güler, Kamil Matusiewicz et Analia Quiñones Ayala pour leur assistance éditoriale.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE</b>	<b>5</b>
<b>LE SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION EN CHIFFRES</b>	<b>7</b>
<b>TENDANCES ET PERSPECTIVES</b>	<b>8</b>
<b>UNE ANNÉE D'ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION</b>	<b>12</b>
<b>INFOGRAPHIES</b>	<b>19</b>
<b>À PROPOS D'ICAP</b>	<b>29</b>
<b>MENTIONS LÉGALES</b>	<b>30</b>

# PRÉFACE

## PROGRESION DES LES SYSTÈMES D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS SUR LA VOIE DE LA DÉCARBONATION PROFONDE

Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption de l'Accord de Paris, un moment historique de la coopération internationale, au cours duquel des nations du monde entier se sont unies pour lutter contre les changements climatiques et ses effets néfastes. Au cours de la dernière décennie, des progrès notables ont été réalisés, mais nous restons encore loin d'atteindre notre objectif de 1,5°C. Il est particulièrement important de souligner que 2024 a été confirmée comme l'année la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle mondiale, marquant la première fois qu'une année civile affiche une température moyenne mondiale supérieure de plus de 1,5°C au niveau préindustriel. Pour combler cet écart, nous avons besoin d'une collaboration renforcée, d'échanges internationaux accrus et d'une ambition plus grande. Les systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE) peuvent jouer un rôle crucial en aidant les pays à fixer des objectifs clairs de réduction des émissions, en favorisant une décarbonation rentable et en stimulant l'innovation. Atteindre cet objectif nécessitera des efforts concertés de la part des gouvernements et de l'ensemble des acteurs pour impulser le changement systémique dont notre planète a besoin. C'est précisément la mission du Partenariat international pour l'action sur le carbone (ICAP).

ICAP est un forum international réunissant des gouvernements du monde entier, offrant les outils et les connaissances nécessaires pour naviguer dans la complexité des SEQE. Depuis sa création en 2007, ICAP a favorisé un espace de collaboration où les gouvernements échangent des connaissances sur les solutions fondées sur le marché pour lutter contre le changement climatique. Ses programmes de renforcement des capacités, ses dialogues techniques et ses rapports annuels ont soutenu non seulement ses membres et observateurs, mais aussi des juridictions non membres dans la conception et l'amélioration de cadres SEQE adaptés à leurs contextes spécifiques.

Le Rapport sur l'état des lieux de cette année reflète la dynamique croissante des SEQE à travers le monde, avec un nombre toujours plus important de systèmes adoptés et en cours de développement. En janvier 2025, 38 systèmes sont en vigueur à l'échelle mondiale, soit deux de plus que l'année

## Cette année, l'ICAP ouvre un nouveau chapitre de sa mission visant à promouvoir et à étendre l'échange de quotas d'émission à l'échelle mondiale.



**DIRK WEINREICH**

*Coprésidente d'ICAP et cheffe de division, Législation climatique et système d'échange de quotas d'émission, Ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du Climat, Allemagne*



**JEAN-YVES BENOIT**

*Coprésident d'ICAP et directeur général, Division du marché du carbone, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec*

précédente, et une vingtaine d'autres sont à divers stades de développement ou d'examen. Les pays à revenu intermédiaire, tels que le Brésil, l'Inde, le Chili, la Colombie et la Turquie, ont accéléré leurs efforts pour mettre en place des cadres d'échange de quotas d'émission. Les progrès sont également visibles en matière d'élargissement de la couverture au-delà des secteurs traditionnels, avec le transport maritime, l'utilisation de carburants dans le transport routier et les bâtiments, ainsi

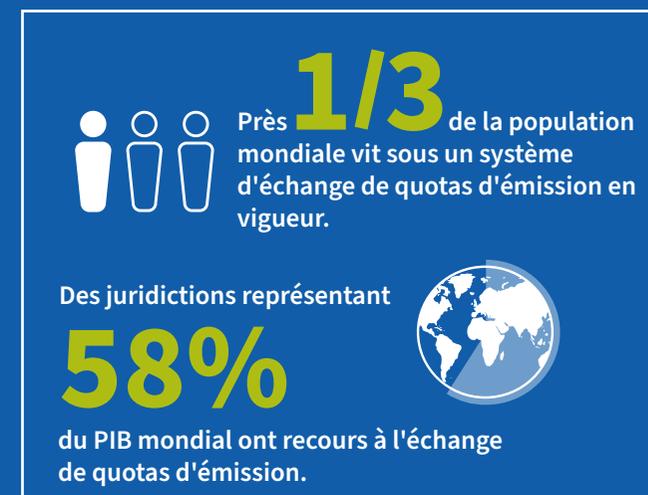
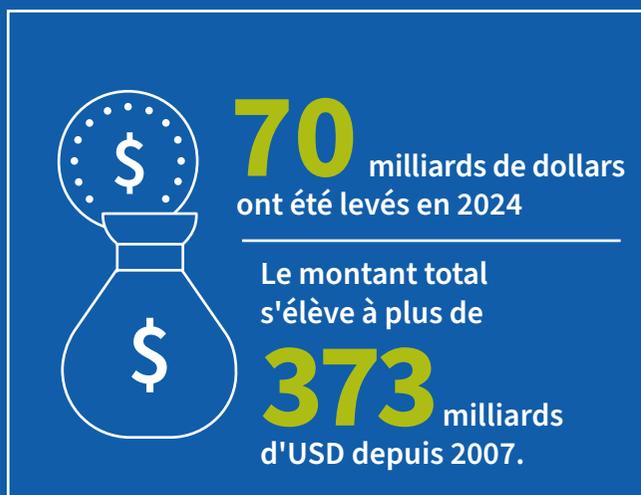
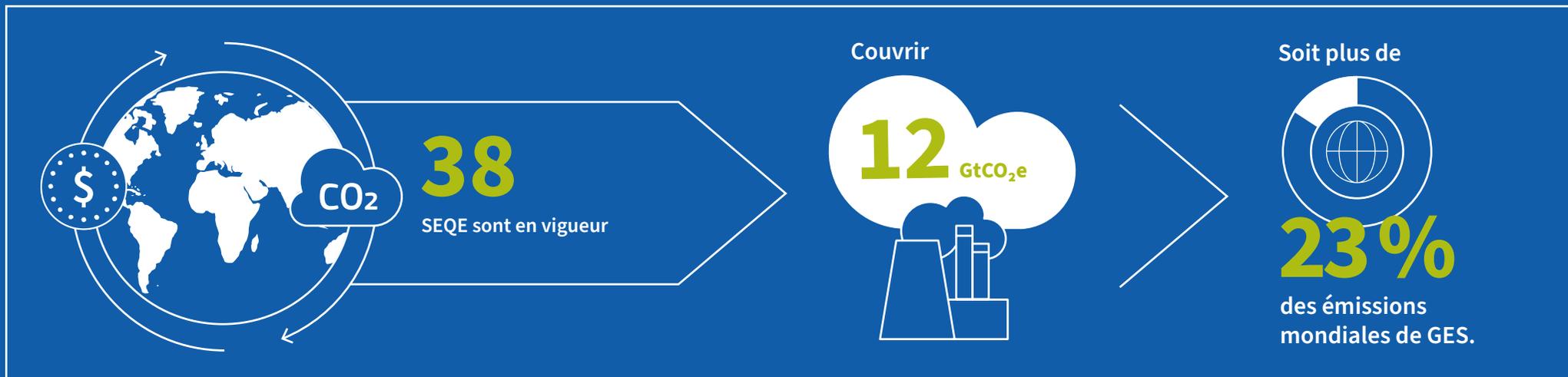
que la gestion des déchets, désormais inclus ou envisagés dans un nombre croissant de juridictions. La part des émissions mondiales couvertes par un SEQE a atteint 23 %, l'extension de la couverture grâce à de nouveaux systèmes et à l'élargissement sectoriel étant compensée par les réductions imposées par les plafonds des SEQE.

Tout en saluant ces avancées, nous reconnaissons que l'atteinte de la neutralité carbone exige une ambition encore plus grande. Les décideurs doivent accélérer l'adoption des SEQE et affiner les synergies politiques, afin de soutenir à la fois les réductions à court terme et les transformations structurelles nécessaires à la décarbonation sur le long terme. À mesure que les plafonds d'émissions se resserrent et que les objectifs deviennent plus ambitieux, il est essentiel que les SEQE à travers le monde adoptent des stratégies innovantes pour relever les défis des secteurs difficiles, sans laisser personne de côté. Les SEQE jouent un rôle essentiel en fournissant les signaux de prix à long terme et les cadres de marché nécessaires pour orienter les investissements, favoriser les avancées technologiques, y compris les technologies zéro émission nette, et tracer une voie résiliente vers un avenir neutre en carbone.

Cette année, ICAP ouvre un nouveau chapitre de sa mission visant à promouvoir et à étendre l'échange de quotas d'émission à l'échelle mondiale. Nous sommes ravis de constater la croissance du nombre de membres d'ICAP et nous attendons avec impatience la poursuite de la collaboration, du partage des connaissances et de l'innovation au sein d'un cercle toujours plus large de membres et d'observateurs ambitieux. Nous exprimons également notre profonde gratitude à Rajinder Sahota, qui a exercé la fonction de coprésidente de 2019 à 2024, pour son leadership et ses contributions inestimables à l'avancement des objectifs d'ICAP. Nous sommes heureux que son expertise continue de nous accompagner et, en nous appuyant sur son héritage, nous nous engageons à faire en sorte que l'échange de quotas d'émission demeure un instrument solide, équitable et efficace pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Le rapport 2025 sur l'état des lieux des SEQE dans le monde reflète le dynamisme et les progrès des SEQE à l'échelle internationale. Il nous rappelle qu'à travers des partenariats renforcés, le partage des connaissances et une volonté collective, nous pouvons réussir à mener une action climatique ambitieuse et progressive.

# L'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION EN CHIFFRES



# TENDANCES ET PERSPECTIVES

UN RÉSUMÉ DES DÉVELOPPEMENTS, DES TENDANCES ET DES PERSPECTIVES D'AVENIR DANS LE DOMAINE DES STI AU NIVEAU MONDIAL

Les pays du monde entier sont témoins de l'escalade des impacts des changements climatiques en temps réel - les vagues de chaleur intenses, les inondations dévastatrices et les incendies de forêt catastrophiques ne sont plus des menaces sporadiques, mais des réalités quotidiennes. Pourtant, le monde n'est toujours pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, et les intérêts nationaux croissants menacent les efforts collectifs. Les parties à l'Accord de Paris doivent soumettre des contributions déterminées au niveau national (CDN) actualisées avant la COP 30, et cette échéance offre aux gouvernements l'occasion de recalibrer l'ambition, de renforcer les politiques et d'intégrer les mécanismes de marché en vue d'une décarbonisation plus profonde. Les SEQE jouent un rôle de plus en plus important dans le paysage de la politique climatique mondiale, en équilibrant la croissance économique nationale et les réductions d'émissions sur la voie du zéro net.

## LE RÔLE CROISSANT DE L'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DANS LA DÉCARBONISATION MONDIALE

Les SEQE sont devenus un outil politique privilégié pour de nombreux gouvernements dans le monde, avec 38 systèmes couvrant un peu plus de 12 GtCO<sub>2</sub>e, soit 23% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, en vigueur dans le monde. Ces systèmes couvrent des juridictions qui représentent collectivement un tiers de la population mondiale et 58% du PIB mondial. Dix-sept des pays du G20 disposent déjà d'un système d'échange de quotas d'émission ou prévoient d'en mettre un en place, au niveau national ou infranational, ce qui renforce le rôle de la tarification du carbone dans les grandes économies.

L'élan va se poursuivre puisque 20 gouvernements dans le monde en sont à différents stades de l'étude ou de la mise en place d'un système d'échange de quotas d'émission. Alors que les SEQE ont toujours fonctionné dans les pays développés, les économies émergentes sont aujourd'hui à l'origine de la prochaine vague de développement et de mise en œuvre des systèmes. Ces systèmes ne sont pas seulement plus nombreux, mais leur conception évolue également. Certains gouvernements, en particulier dans les pays en développement, vont au-delà des modèles conventionnels de plafonnement et d'échange

et optent pour des systèmes fondés sur l'intensité. D'autres adoptent des approches hybrides qui tirent parti de différents instruments de tarification du carbone, en intégrant l'échange de droits d'émission à des taxes sur le carbone ou à des mécanismes de crédit, créant ainsi des voies flexibles de réduction des émissions.

Dans la région Asie-Pacifique, le développement du système d'échange de quotas d'émission progresse rapidement. L'Inde a adopté des règlements visant à établir un système de référence et de crédit basé sur l'intensité pour les industries à forte consommation d'énergie, ainsi qu'un mécanisme de crédit carbone. La Chine a commencé à étendre son système au-delà du secteur de l'électricité à certains secteurs industriels et envisage une transition vers un plafond absolu. La Chine a élaboré des plans visant à étendre son système national d'échange de quotas au-delà du secteur de l'électricité et envisage de passer à un plafond absolu. En Indonésie, le système d'échange de quotas d'émission basé sur l'intensité pour le secteur de l'électricité est opérationnel depuis deux ans, et il est prévu de mettre en œuvre cette année un système hybride innovant de plafonnement, de taxation et d'échange pour le sous-secteur de l'électricité. La Turquie et le Viêt Nam élaborent actuellement des réglementations en vue du lancement de SEQE pilotes dans un avenir proche. Par ailleurs, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande envisagent activement d'intégrer l'échange de droits d'émission dans leur panoplie d'instruments de politique climatique.

En Amérique latine, le Brésil a jeté les bases juridiques d'un système fédéral d'échange de quotas d'émission et est entré dans la phase initiale de mise en œuvre, en se concentrant sur l'élaboration de la réglementation. Le Chili élabore des limites d'émissions sectorielles et prépare un système d'échange de quotas d'émission pilote pour le secteur de l'énergie. La Colombie a lancé une consultation publique sur la réglementation du système d'échange de quotas d'émission, marquant ainsi un pas en avant vers la mise en œuvre progressive du système. Le Mexique est en train de passer à la mise en œuvre complète de son système pilote d'échange de quotas d'émission, tandis que la République dominicaine apparaît pour la première fois dans le rapport d'étape d'ICAP, alors qu'elle étudie la faisabilité d'un système pilote d'échange de quotas d'émission.

Les économies développées font également progresser leur système d'échange de quotas d'émission. L'Union européenne a récemment achevé une vaste réforme de son système d'échange de quotas d'émission et s'apprête à introduire un système distinct pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs à partir de 2027, ce qui pourrait doubler la part des émissions couvertes. Le Canada a publié un projet de réglementation

pour un système fédéral de plafonnement et d'échange ciblant les émissions liées à la production de pétrole, de gaz et de GNL en amont. Entre-temps, aux États-Unis, l'Oregon a rétabli son système d'échange de quotas après son invalidation en 2023, et le Colorado a lancé son système en 2024, couvrant initialement les grands émetteurs de l'État, avec des extensions prévues pour 2028. L'État de New York est en train d'élaborer des règles de programme pour un système d'échange de quotas à l'échelle de l'économie, tandis que le Maryland envisage activement la mise en place de son propre système.

## **LES PRIX ET LES RECETTES ONT DIMINUÉ DANS LES PRINCIPAUX SYSTÈMES, MAIS LES VENTES AUX ENCHÈRES DEMEURENT UN INSTRUMENT DE PRÉDILECTION DANS LE MONDE**

Malgré les avancées prometteuses au niveau mondial, l'année 2024 a été marquée par une volatilité accrue du marché dans les systèmes d'échange de quotas établis, la plupart d'entre eux ayant enregistré des prix moyens inférieurs à ceux de 2023. Le système d'échange de quotas de l'UE, qui avait atteint des sommets en 2023, a connu une baisse au début de 2024, se stabilisant à un niveau inférieur tout au long de l'année. LE SEQE britannique a suivi une trajectoire similaire, tandis que les programmes de plafonnement et d'échange de la Californie, du Québec et de Washington ont connu des baisses de prix, reflétant les recalibrages du marché et les ajustements des règlements attendus. Toutefois, certains marchés ont connu des tendances à la hausse. Le système national chinois d'échange de quotas d'émission a connu une croissance modérée mais régulière des prix par rapport à 2023, et les prix du système coréen d'échange de quotas d'émission et de la RGGI sont restés relativement stables. Le déclin de certains des principaux systèmes a été influencé par un ensemble de facteurs différents, notamment l'incertitude économique, les ajustements réglementaires et l'évolution du sentiment du marché, tandis que les juridictions ayant des trajectoires de prix fixes, comme l'Allemagne et le Canada, ont connu une croissance continues des prix.

La baisse des prix sur les marchés clés a entraîné la première baisse annuelle des recettes des ventes aux enchères après plusieurs années d'augmentation constante et de niveaux record. En 2024, les recettes mondiales s'élevaient à environ 70 milliards d'USD, soit 4 milliards d'USD de moins que l'année précédente. Malgré cela, les revenus des échanges de quotas d'émission restent une source importante de financement pour l'action climatique, fournissant aux gouvernements des ressources pour financer des efforts supplémentaires de décarbonisation ou pour soutenir

les groupes vulnérables. Les juridictions affinent de plus en plus les modèles d'allocation basés sur les enchères, s'éloignant de l'allocation gratuite pour améliorer l'efficacité du marché et renforcer les signaux de prix. L'UE, la Californie, le Québec, la Corée, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni mettent en œuvre des réformes visant à réduire l'allocation gratuite. Les systèmes les plus récents, comme ceux de l'Allemagne et de l'Autriche, ainsi que le futur SEQE 2, sont conçus de telle sorte que les entités couvertes doivent acheter tous les quotas dès le départ, ce qui renforce la tendance générale à la distribution des quotas en fonction du marché.

## ***Les mécanismes de crédits compensatoires occupent une place de plus en plus importante dans la conception des SEQE, en particulier dans la nouvelle génération de ces systèmes.***

Les systèmes les plus récents et les plus prometteurs, tels que l'État de Washington, l'État de New York et le SEQE-UE 2, placent le réinvestissement des recettes des ventes aux enchères au cœur de la conception du système. L'utilisation stratégique des recettes des ventes aux enchères est en effet en train de remodeler la politique du système d'échange de quotas d'émission dans le monde entier. La création du Fonds social européen pour le climat et les stratégies de réinvestissement en Californie, au Québec et en Nouvelle-Zélande, entre autres, soulignent l'importance croissante accordée à l'affectation des recettes du système d'échange de quotas d'émission à l'atténuation des changements climatiques, à la protection des consommateurs et à l'innovation technologique. Divers gouvernements accordent la priorité aux mécanismes de réinvestissement des recettes afin d'atténuer les charges économiques pesant sur les communautés vulnérables, dans le but de renforcer le soutien du public à l'échange de quotas d'émission en tant qu'outil de décarbonisation socialement équitable et politiquement durable.

## **LE RÔLE DE L'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DANS LA VOIE VERS LE ZÉRO NET**

Alors que les systèmes d'échange de quotas continuent de se diversifier et que les plafonds se resserrent pour s'aligner sur les objectifs climatiques de 2030 et 2050, les décideurs politiques du monde entier sont confrontés à des questions cruciales de conception et de mise en œuvre. Les SEQE sont de plus en plus considérés comme des outils essentiels pour atteindre les objectifs de zéro net, et les discussions se concentrent sur le rôle des crédits d'élimination du carbone et des émissions négatives, la fixation des plafonds, la dynamique du marché et la stabilité du marché dans le cadre de différentes voies possibles, y compris les plafonds de zéro net. Les réformes en cours et à venir dans l'UE et au Royaume-Uni commencent à explorer l'alignement du système d'échange de quotas d'émission sur les trajectoires nettes zéro, tandis que la Californie et le Québec sont en train de faire avancer leurs réformes politiques pour atteindre l'objectif net zéro.

Les mécanismes de crédits compensatoires occupent une place de plus en plus importante dans la conception des SEQE, en particulier dans la nouvelle génération de ces systèmes. Sur les 38 systèmes d'échange de quotas en vigueur aujourd'hui, 24 autorisent l'utilisation de crédits carbone comme option de conformité, dans la plupart des cas avec des limites qualitatives et quantitatives strictes. Les principales économies émergentes telles que la Chine, l'Indonésie, l'Inde et le Brésil intègrent des crédits carbone nationaux afin d'élargir la portée des incitations générées par le prix de leur système d'échange de quotas d'émission signaux. Bien que ces développements suggèrent un rôle de plus en plus central pour les crédits carbone dans les échanges de quotas d'émission et une convergence croissante entre les marchés de conformité et les marchés volontaires, certains éléments doivent être considérés avec prudence. Tout d'abord, la demande de crédits internationaux reste limitée, seule la Corée du Sud acceptant les crédits internationaux comme unités de conformité alternatives. Bien que les résultats de l'article 6 de la COP 29 à Bakou ouvrent la voie à une plus grande coopération internationale à l'avenir, l'accent semble actuellement mis sur l'octroi de crédits nationaux. Deuxièmement, le marché des crédits carbone de conformité reste très fragmentée. Au-delà de la fragmentation introduite par les approches « nationales uniquement », les critères d'éligibilité et les normes d'attribution reconnues varient considérablement d'un système à l'autre. En outre, même si les systèmes récents et en développement sont susceptibles de créer une demande importante de crédits carbone, les niveaux généreux d'allocation gratuite et les faibles prix des quotas peuvent réduire l'incitation des entités couvertes à utiliser les dispositifs de compensation.

L'élargissement de la couverture du système d'échange de quotas d'émission est un autre facteur clé d'impact. Dans l'Union européenne, les réformes « Fit for 55 » comprenaient l'extension du SEQE au secteur maritime et le lancement prochain d'un SEQE distinct pour les émissions de CO qui ne sont pas couvertes par le système existant. Au Royaume-Uni, le gouvernement envisage d'élargir le système d'échange de quotas d'émission britannique pour couvrir les émissions maritimes nationales à partir de 2026 et le transport non pipelinier pour le CSC. Dans le même temps, la Chine a étendu la couverture sectorielle de son système national d'échange de quotas pour y inclure les secteurs de l'acier, du ciment et de la production d'aluminium. Cette expansion sectorielle intègre environ 1 500 entreprises supplémentaires dans le système, augmentant sa couverture des émissions de quelque 3 GtCO<sub>2</sub>e, soit environ 5 % des émissions mondiales de GES. En outre, plusieurs SEQE pilotes régionaux en Chine progressent vers une expansion sectorielle, avec des provinces telles que Hubei, Shenzhen, Guangdong, Shanghai et Tianjin. L'intégration de nouvelles industries, notamment les centres de données, les déchets solides, la céramique, les ports, l'aviation et le transport routier, dans leur champ d'application réglementaire. Dans le même temps, l'attention se porte sur le défi des fuites de carbone et sur la nécessité de protéger la compétitivité face à des objectifs d'émissions de plus en plus stricts. Des mécanismes tels que les mécanismes d'ajustement aux frontières pour le carbone (CBAM) de l'UE et du Royaume-Uni reflètent l'abandon de l'allocation gratuite des quotas d'émission de gaz à effet de serre de quotas, ce qui devient insoutenable au fur et à mesure que les plafonds diminuent. Les ajustements aux frontières, en tant qu'alternative, cherchent à aligner les politiques commerciales sur les ambitions climatiques, mais soulèvent également des difficultés de mise en œuvre et des réticences de la part des pays en développement et des partenaires commerciaux mondiaux. En réponse à l'introduction du CBAM, plusieurs pays ont également fait des propositions pour de tels mécanismes, soulignant le rôle que cet outil aura dans les années à venir. Compétitivité Ces considérations deviendront de plus en plus pressantes à l'avenir et les décideurs politiques devront naviguer avec soin dans cette complexité pour s'assurer que les politiques climatiques soutiennent à la fois les objectifs environnementaux et économiques.

Enfin, la question de l'acceptabilité par le public et de la transition juste reste au cœur du succès des politiques de tarification du carbone. Alors que les prix du carbone augmentent et que les plafonds diminuent, les gouvernements adoptent des stratégies visant à obtenir le soutien du public, comme l'utilisation des revenus pour une compensation directe ou le réinvestissement dans des programmes qui promeuvent l'équité et la durabilité. La tarification du carbone doit être considérée comme un moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'opportunité d'une transition juste a gagné du terrain, soulignant la nécessité d'équilibrer le soutien public avec des considérations de compétitivité et d'équité.

## **LA COOPÉRATION INTERNATIONALE JOUERA UN RÔLE CLÉ**

Alors que les SEQE continuent de se développer et de se diversifier, la coopération internationale reste essentielle pour aligner les SEQE et éviter la fragmentation du marché. Des initiatives mondiales telles que ICAP, le Global Carbon Pricing Challenge, le « Partnership for market implementation » la Banque mondiale, l'initiative « Carbon Pricing in the Americas », facilitent la collaboration transfrontalière et la coordination des politiques.

ICAP reste déterminé à soutenir le renforcement des capacités, le partage des connaissances techniques et le dialogue politique entre les juridictions qui mettent en œuvre l'échange de quotas d'émission. Avec l'émergence de nouveaux systèmes et l'évolution des systèmes existants, une coopération plus étroite sera essentielle pour garantir que les marchés du carbone restent efficaces, résilients et alignés sur l'objectif global d'un avenir sans émissions.

# UNE ANNÉE DE DÉVELOPPEMENTS SEQE

UN BREF APERÇU DES PRINCIPALES MISES À JOUR DE CHAQUE JURIDICTION



## EUROPE ET ASIE CENTRALE

**AUTRICHE :** Le système national autrichien d'échange de quotas d'émission a été lancé en octobre 2022 et couvre les combustibles fossiles non inclus dans le système européen d'échange de quotas d'émission. En 2024, le gouvernement a révisé le NEHG afin de l'aligner sur le futur SEQE-UE 2. L'Autriche « optera » pour les combustibles utilisés dans l'agriculture et la sylviculture, élargissant ainsi la couverture pour correspondre à l'actuel SEQE national. Le système autrichien s'achèvera en 2026, tandis que le SEQE 2 débutera en 2027, bien qu'un retard d'un an soit possible. Le gouvernement a introduit des mesures d'allègement renforcées pour les industries, y compris l'agriculture, en 2024.

**UNION EUROPÉENNE :** Le SEQE reste le plus ancien système d'échange de quotas en vigueur et le plus important en termes de volume et de valeur des échanges. À la suite des réformes de 2023, d'importantes modifications de l'ambition et de la portée du système ont pris effet en 2024, notamment un ajustement à la baisse du plafond. En outre, les réductions annuelles du plafond à partir de 2024 ont été augmentées. Le champ d'application du SEQE a été étendu aux émissions du transport maritime et de la plupart des vols à destination et en provenance des neuf régions ultrapériphériques de l'UE. Un nouveau système d'échange de quotas d'émission distinct pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs (SEQE 2) est en cours, et sa transposition complète dans la législation des États membres de l'UE devrait être finalisée peu après l'échéance de 2024.

**ALLEMAGNE :** L'Allemagne a lancé son système national d'échange de quotas en 2021, couvrant les combustibles de chauffage et de transport non inclus dans le système d'échange de quotas de l'UE. Le système, initialement mis en place avec un prix fixe jusqu'en 2025, introduira un corridor de prix en 2026 avant de passer au système d'échange de quotas d'émission de l'UE 2 en 2027. En 2025, le gouvernement a adopté une loi de transition confirmant l'abandon progressif du système national d'échange de quotas d'émission pour la plupart des secteurs d'ici à la fin de 2026. L'Allemagne a décidé d'inclure les carburants utilisés dans l'agriculture et le transport ferroviaire, mais n'a pas inclus l'incinération des déchets, dans l'attente d'une analyse plus approfondie à l'échelle de l'UE sur la tarification du carbone dans ce secteur.

**KAZAKHSTAN :** Le système d'échange de quotas du Kazakhstan est entré dans sa 13e année de fonctionnement. En janvier 2024, le gouvernement a mis à jour un plan d'allocation pour les années 2022 à 2025, réduisant les plafonds pour 2024 et 2025, tandis que l'analyse comparative reste la principale méthode d'allocation des quotas depuis 2021.



**MONTÉNÉGR0 :** Le système national d'échange de quotas d'émission du Monténégro a été lancé en février 2020 et couvre les grandes installations des secteurs de l'électricité et de l'industrie. Cependant, deux des trois installations initialement couvertes ont cessé leurs activités, et seule une installation reste actuellement couverte par le système. Le gouvernement du Monténégro révisé actuellement la « loi sur le climat » nationale et une révision du « décret ETS » est attendue d'ici la fin de l'année 2025.

**SUISSE :** Le SEQE suisse, établi en 2008, est lié au SEQE de l'UE depuis 2020. En 2024, le législateur a introduit d'importantes réformes, notamment une « loi sur le CO<sub>2</sub> » révisée qui aligne le SEQE suisse sur le SEQE de l'UE pour la période 2025-2030. Les nouvelles mesures comprennent la réduction du plafond avec l'introduction de nouveaux facteurs de réduction linéaires, et le CSC et le biogaz étranger sont maintenant éligibles à l'inclusion. En outre, les quotas gratuits pour les opérateurs aériens seront progressivement supprimés d'ici à 2026.

**TÜRKIYE :** La Turquie se prépare à lancer son système d'échange de quotas d'émission, la phase pilote tant attendue étant prévue pour 2026. Le gouvernement a achevé l'analyse technique du projet de loi sur le climat en 2024, les dernières étapes de l'adoption parlementaire étant prévues pour le début de 2025. Le gouvernement a publié sa « stratégie à long terme » lors de la COP 29 et a lancé des projets de coopération internationale pour soutenir la conception et la mise en œuvre du système. L'élaboration du cadre technique et réglementaire se poursuit, en s'appuyant sur le système de surveillance des émissions existant dans le pays.

**UKRAINE :** L'Ukraine continue de préparer le cadre réglementaire de son système national d'échange de quotas d'émission, et la phase pilote devrait commencer en 2028. En décembre 2024, le Parlement ukrainien a approuvé la « loi sur les principes fondamentaux de la politique climatique », qui prévoit la mise en place d'un système d'échange de quotas d'émission. Le projet de plan d'action pour le système d'échange de quotas jusqu'en 2033 a fait l'objet d'une consultation publique en 2024. La déclaration obligatoire dans le cadre du système MRV, qui avait été suspendue en 2022 en raison de la guerre d'agression russe contre le pays, a été réintroduite par le Parlement en janvier 2025, les entités couvertes étant tenues de déclarer leurs données d'émissions pour 2024.

**ROYAUME-UNI :** Le SEQE britannique a fait l'objet de réformes importantes en 2024 afin de s'aligner sur l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Le plafond a été remis à zéro, réduisant les quotas disponibles de 30 % entre 2021 et 2030. Des consultations ont été lancées en vue d'étendre le système à l'incinération des déchets et à l'énergie à partir des déchets d'ici à 2028. Le gouvernement britannique a annoncé l'introduction d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières en 2027 pour faire face aux risques de fuite de carbone. D'autres consultations ont porté sur l'extension du champ d'application aux émissions maritimes nationales à partir de 2026 et sur le transport non pipelinier pour le CSC dans le SEQE britannique.

## AMÉRIQUE DU NORD

**ALBERTA :** En 2007, l'Alberta a introduit le premier instrument de tarification du carbone industriel en Amérique du Nord. En 2020, la troisième itération du mécanisme a commencé, le règlement sur l'innovation technologique et la réduction des émissions (Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation). La conformité est basée sur l'intensité de la production de chaque installation couverte. Les amendements au système TIER, entrés en vigueur en janvier 2023, ont permis une mise en œuvre complète dans les installations réglementées pour l'année 2024, y compris, entre autres, une augmentation du prix du carbone conformément aux exigences fédérales et un resserrement des critères de référence.

**COLOMBIE-BRITANNIQUE :** Le BC Output-Based Pricing System a débuté en avril 2024, remplaçant le programme volontaire CleanBC Industrial Incentive Program. La conformité est requise pour certains produits dans les installations qui émettent plus de 10 000 tCO<sub>2</sub>e par an. La conformité est basée sur les émissions qui dépassent une intensité autorisée de la production de chaque installation couverte.

**CALIFORNIE :** La Californie gère l'un des programmes de plafonnement et d'échange les plus importants et les plus complets au monde, et est liée au Québec depuis 2014. Le gouvernement a avancé d'importantes réformes du programme jusqu'en 2024, proposant de nouveaux objectifs de réduction des émissions et des changements dans la conception du marché. Elle a publié une étude d'impact des modifications proposées en avril, tandis que les discussions sur un lien potentiel avec le marché du carbone de l'État de Washington se sont intensifiées par le biais d'une déclaration commune.

**CANADA :** L'OBPS fédéral est en place depuis 2019 en tant qu'élément du système fédéral de « backstop » de tarification de la pollution par le carbone. Ce système s'applique aux provinces et aux territoires dont le système de tarification du carbone ne respecte pas les normes nationales minimales pour la période 2023-2030. Les critères de référence fédéraux sont fixés à 95 CAD (69,38 USD) par tCO<sub>2</sub>e en 2025. En novembre 2024, le Canada a publié un projet de « Règlement sur le plafonnement des émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier » qui établirait un système fédéral de plafonnement et d'échange pour les émissions de GES provenant de la production de pétrole et de gaz en amont et de GNL. Le système proposé serait mis en place progressivement entre 2026 et 2029, la première phase de conformité étant prévue entre 2030 et 2032. La réglementation finale est attendue pour 2025.

**COLORADO** : En octobre 2023, le gouvernement du Colorado a introduit des réglementations pour un système d'échange de quotas d'émission pour les fabricants de l'État, avec effet à partir de 2024. En 2024, le gouvernement a finalisé des orientations sur l'échange de crédits de GES entre les installations couvertes. Le système d'échange a été lancé en novembre, permettant aux installations de s'enregistrer. Les échanges devraient commencer à la mi-2025. En décembre, le gouvernement a élargi le système d'échange de quotas pour couvrir les émissions des activités pétrolières et gazières intermédiaires à partir de 2028.

**MARYLAND** : Le Maryland étudie un programme de plafonnement et d'investissement à l'échelle de l'économie pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions. Un plan de 2023 a mis en évidence les avantages potentiels d'un tel système, notamment de nouvelles recettes pour l'énergie propre et des rabais pour les consommateurs. En 2024, une commission d'État a recommandé une étude pour évaluer la conception du programme. Elle a également proposé une règle de déclaration pour les principaux pollueurs, la collecte des données devant débuter en 2027.

**MASSACHUSETTS** : Le système d'échange de quotas du Massachusetts a commencé à fonctionner en 2018 en complément du RGGI : les producteurs d'électricité de l'État doivent se conformer à la fois à la RGGI et au programme du Massachusetts. En 2024, les prix des enchères sont restés stables, reflétant un nombre suffisant de quotas pour la conformité. Le gouvernement envisage d'augmenter le prix de réserve minimum et a demandé l'avis des parties prenantes sur cette proposition. Les recettes continuent de soutenir la réduction des émissions et les programmes communautaires.

**NOUVEAU-BRUNSWICK** : Le Nouveau-Brunswick a fait passer les grands émetteurs industriels de l'OBPS fédéral à l'OBPS provincial à partir de janvier 2021. Il s'agit d'un système d'échange de quotas d'émission basé sur l'intensité, dans lequel chaque entité couverte doit restituer des unités de conformité pour les émissions qui dépassent sa limite d'émission annuelle. En 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié la liste des projets auxquels le ministre de l'Environnement et des changements climatiques a accordé un financement au titre du Fonds pour les changements climatiques pour l'exercice 2025.

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR** : Le système de normes de performance (PSS) de Terre-Neuve-et-Labrador est entré en vigueur en 2019. Il s'agit d'un système d'échange de quotas d'émission basé sur l'intensité pour les grandes entreprises industrielles. Dans ce cas, chaque entité couverte doit restituer des unités de conformité pour les émissions qui dépassent sa limite d'émission annuelle. Conformément à la trajectoire de tarification de l'OBPS fédérale, le prix est passé à 80 CAD (58,42 USD) par tCO<sub>2</sub>e en 2024 et à 95 CAD (69,38 USD) par tCO<sub>2</sub>e en 2025.

**ÉTAT DE NEW YORK** : Le programme de plafonnement et d'investissement de New York (NYCI) est en cours d'élaboration afin de réduire les émissions de GES à l'échelle de l'État tout en promouvant la stabilité économique et l'équité. Le programme, ancré dans le « Climate Leadership and Community Protection Act » de 2019, couvrira tous les secteurs émetteurs et

réduira les émissions conformément aux objectifs de l'État. En 2023 et 2024, le Department of Environmental Conservation et la New York State Energy Research and Development Authority ont organisé des sessions avec les parties prenantes pour guider le développement de . En septembre 2024, un registre de marché et une plateforme d'enchères ont été obtenus par le biais de la Western Climate Initiative, tandis que les considérations de conception se poursuivent, notamment en ce qui concerne l'interaction de la NYCI avec le RGGI.

**NOUVELLE-ÉCOSSE** : L'OBPS pour l'industrie de la Nouvelle-Écosse a débuté en 2023, remplaçant le programme de plafonnement et d'échange de la province. La conformité est basée sur les émissions qui dépassent une intensité autorisée de la production de chaque installation couverte. En 2024, le gouvernement a publié la réglementation finale et les normes relatives à l'établissement de rapports, les normes de performance applicables à l'industrie et le secteur de la production d'électricité.

**ONTARIO** : Le programme de normes de performance en matière d'émissions (SPE) de l'Ontario est entré en vigueur en janvier 2022, remplaçant le système fédéral OBPS qui a fonctionné de 2019 à 2021. Il s'agit d'un système d'échange de quotas d'émission basé sur l'intensité pour les grands émetteurs industriels. En 2024, l'Ontario a apporté des modifications aux programmes de normes de performance en matière d'émissions et de déclaration des GES afin de clarifier les exigences du programme, d'en améliorer la mise en œuvre et l'administration et de tenir compte des changements fondamentaux survenus dans certaines industries.

**L'OREGON** : En novembre 2024, l'Oregon a rétabli son programme de protection du climat (CPP) après son invalidation en 2023. Le ministère de la qualité de l'environnement a mené un vaste processus d'élaboration de règles avec la participation du public jusqu'en 2024. Le CPP adopté fixe des plafonds d'émissions applicables et dégressifs pour les combustibles fossiles et les industries à forte intensité d'émissions. Le programme vise une réduction de 50 % d'ici 2035 et de 90 % d'ici 2050, par rapport à la période de référence de 2017 à 2019.

**PENNSYLVANIE** : En octobre 2019, le gouverneur de Pennsylvanie a signé un décret ordonnant à l'agence environnementale de l'État d'élaborer une proposition de système d'échange de quotas couvrant les émissions du secteur de l'électricité et de le relier au RGGI. Le règlement, publié en 2022, a été confronté à des défis juridiques et législatifs. En 2024, les législateurs ont présenté des projets de loi concurrents : l'un visant à abroger l'ETS et l'autre à créer un programme de réduction des émissions de carbone géré par l'État qui serait structuré de manière similaire au système proposé à l'origine. La Cour suprême de l'État examine actuellement un recours sur la constitutionnalité de la réglementation.

**LE QUÉBEC** : Le Québec exploite un système complet de plafonnement et d'échange couvrant la plupart des émissions de la juridiction, lié à la Californie depuis 2014. Tout au long de l'année 2024, le gouvernement a fait progresser les réformes du système à la suite



d'un engagement antérieur des parties prenantes, avec un projet de règlement attendu pour le début de l'année 2025. Les discussions sur un lien potentiel avec le marché du carbone de l'État de Washington ont pris de l'ampleur grâce à une déclaration commune.

**INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES GAZ À EFFET DE SERRE :** Le RGGI fait actuellement l'objet d'un troisième examen de programme, les derniers développements datant de septembre 2024 se concentrant sur un scénario exploratoire mis à jour. Ce scénario comprend une réduction annuelle plus importante du plafond de base de 2027 à 2033, l'alignement sur une trajectoire de plafond zéro d'ici à 2035, et une proposition d'augmentation de la réserve de limitation des coûts. Les États du RGGI ont reçu les commentaires des parties prenantes sur ce scénario en octobre 2024, et les mises à jour des règles du modèle sont en cours. Entre-temps, la participation de la Virginie au RGGI reste incertaine, car en novembre 2024, une cour de circuit du comté a jugé illégale l'abrogation en 2023 de sa réglementation sur le système d'échange de quotas d'émission.

**SASKATCHEWAN :** Le programme OBPS de la Saskatchewan est entré en vigueur en 2019. Il s'agit d'un système d'échange de quotas basé sur l'intensité pour les grands émetteurs industriels. En mai 2024, la norme de crédit de performance (Performance Credit Standard) est entrée en vigueur. A été mise à jour pour indiquer que, si un crédit de performance s'avère non valide, le vendeur initial (c'est-à-dire l'installation réglementée qui a généré le crédit à l'origine) assume le risque que ce crédit soit révoqué. D'autres normes ont fait l'objet de modifications mineures.

**VERMONT :** En juin 2024, la législature du Vermont a adopté une loi exigeant une étude sur un programme de plafonnement et d'investissement pour aider à atteindre les objectifs climatiques de l'État. L'étude explorera les avantages potentiels de l'extension du programme à d'autres secteurs que celui de l'électricité, qui est déjà couvert par le RGGI. Les résultats de l'étude, y compris les analyses de scénarios et l'engagement du public, serviront de base à une recommandation politique à la législature en 2025.

**WASHINGTON :** Le programme de plafonnement et d'investissement de Washington, lancé en 2023, couvre la plupart des émissions de l'État. Le programme a franchi plusieurs étapes en 2024, notamment en menant à bien son premier événement de conformité avec une participation quasi parfaite. En novembre, un vote public a rejeté de manière décisive une initiative visant à abroger la législation qui sous-tend le programme, garantissant ainsi son avenir. La juridiction a fait progresser sa coopération en matière de marché du carbone par le biais d'une déclaration commune au printemps, tandis qu'une nouvelle législation facilitant un lien potentiel avec la Californie et le Québec est entrée en vigueur au début de 2025.

## ASIE-PACIFIQUE

**L'AUSTRALIE :** Le mécanisme de sauvegarde australien est un système de base et de crédit qui attribue des niveaux de référence obligatoires en matière d'émissions aux plus grandes installations des secteurs de l'industrie et des transports. Les installations qui émettent plus que leurs niveaux de référence sont tenues de compenser les émissions excédentaires, et les installations qui dépassent leurs objectifs de référence reçoivent des crédits. L'année fiscale 2024 a été la première année de conformité complète dans le cadre du mécanisme de sauvegarde réformé.

**CHINE :** La Chine a lancé son système national d'échange de quotas en 2021, couvrant plus de 5 milliards de tCO<sub>2</sub> dans son secteur de l'électricité. En 2024, le Conseil d'État chinois a publié le « Règlement provisoire pour la gestion de l'échange de droits d'émission de carbone », qui établit une base juridique solide pour le système national d'échange de droits d'émission. Le ministère de l'Écologie et de l'Environnement (MEE) a lancé le système national de compensation et a achevé la conformité de l'année 2023 à la fin de 2024, après être passé à un cycle annuel. En mars 2025, à la suite d'une consultation menée en 2024, le MEE a publié un plan de travail visant à étendre la couverture du système aux secteurs de l'acier, du ciment et de la production d'aluminium, en deux phases. La première phase (2024–2026) est axée sur la familiarisation des entreprises concernées et l'amélioration de la qualité des données ; la deuxième phase (à partir de 2027) vise des réductions de l'intensité des émissions. Cette extension du champ d'application intègre 1 500 entreprises supplémentaires dans le système et augmente la couverture des émissions de 3 milliards de tCO<sub>2</sub>e.

**PILOTES CHINOIS :** Tous les pilotes régionaux chinois ont continué à échanger des quotas, à assurer la conformité et à mettre à jour les mesures de gestion du système d'échange de quotas. Outre les activités de routine, le gouvernement de la province de Hubei a abaissé le seuil d'inclusion à la suite d'une consultation publique. Le projet pilote de Shenzhen a été étendu aux centres de données, aux déchets solides et à l'industrie des services. Le projet pilote de Guangdong prévoit d'étendre sa couverture à la céramique, aux ports, aux centres de données, aux aéroports et aux textiles. Le projet pilote de Shanghai exige que 17 entreprises de logistique dans le secteur du transport routier déclarent et vérifient leurs émissions. Le gouvernement de Tianjin devrait annoncer sa décision finale sur l'extension de la couverture aux secteurs maritime, de l'aviation domestique et des centres de données dans le cadre de l'actuel système d'échange de quotas d'émission, à la suite d'une consultation publique.

**INDE :** Le gouvernement indien a adopté des réglementations détaillées pour le mécanisme de conformité prévu dans le cadre du système d'échange de crédits carbone (CCTS) en 2024. Ce mécanisme prendra la forme d'un système de référence et de crédit basé sur l'intensité, avec des objectifs obligatoires d'intensité des émissions de GES fixés chaque année pour les entités réglementées. La première période de conformité devrait commencer à partir de l'exercice 2026, avec neuf secteurs industriels passant du système d'efficacité énergétique existant Perform, Achieve and Trade (PAT) au CCTS.

**INDONÉSIE :** L'Indonésie a introduit un système d'échange de quotas d'émission obligatoire basé sur l'intensité pour le secteur de l'électricité en 2023. Dans sa première phase, il ne couvre que les centrales au charbon connectées au réseau de l'État indonésien, l'entreprise publique PLN. En 2024, le champ d'application du système d'échange de quotas d'émission a été élargi aux installations d'une capacité de 25 MW ou plus, ce qui a permis d'inclure 47 centrales électriques au charbon supplémentaires dans le système.

**JAPON :** Le Japon a lancé en 2023 un système d'échange de quotas volontaire (GX-ETS) qui devrait devenir obligatoire en 2026. Le GX-ETS a commencé comme un système volontaire de base et de crédit pendant sa première phase, qui s'étend de 2024 à 2025. Plus de 700 entreprises, représentant plus de 50 % des émissions nationales, y participent. Le système devrait devenir un système d'échange de quotas obligatoire à partir de l'année fiscale 2026, après sa première échéance de conformité. À partir de l'exercice 2033, la mise aux enchères sera introduite pour les entités fortement émettrices dans le secteur de l'électricité. Un groupe d'étude a été créé pour clarifier les aspects juridiques et réglementaires du GX-ETS, notamment l'allocation gratuite, la mise aux enchères et la fixation de plafonds.

**MALAISIE :** La Malaisie est en train de mettre en place un marché national du carbone, en commençant par une bourse du carbone volontaire qui a été lancée en 2022 et qui pourrait être complétée par un système national d'échange de quotas d'émission à l'avenir. Le gouvernement prépare actuellement un projet de loi qui fournira la base juridique pour l'introduction d'un système national d'échange de quotas d'émission en Malaisie. Il devrait être présenté au parlement malaisien en 2025.

**LA NOUVELLE-ZÉLANDE :** Le système d'échange de quotas d'émission de la Nouvelle-Zélande a été lancé en 2008 et couvre la moitié des émissions de GES du pays, y compris le secteur forestier. En 2024, le gouvernement a resserré l'offre d'unités et augmenté le prix de réserve des enchères. Les émissions agricoles ne sont plus soumises à des exigences de déclaration dans le cadre du SEQE, et il est prévu de fixer un prix pour les émissions agricoles dans le cadre du SEQE.

**PHILIPPINES :** En février 2025, la Chambre des représentants a approuvé en deuxième lecture un projet de loi proposant l'introduction d'un système d'échange de quotas d'émission. Le projet de loi doit être adopté en troisième lecture par la Chambre des représentants en juin 2025, avant d'être soumis à l'examen du Sénat. S'il est adopté, le

projet de loi établira un système d'échange de quotas couvrant les secteurs de l'énergie, des transports, de l'industrie, de l'AFOLU et des déchets. Entre-temps, le ministère des finances dirige un groupe de travail technique chargé d'évaluer la faisabilité de la tarification du carbone.

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE :** Le système coréen d'échange de quotas d'émission a été le premier système national d'échange de quotas d'émission d'Asie de l'Est, lancé en 2015 et couvrant les secteurs de l'électricité, de l'industrie, du bâtiment, des déchets, du transport, de l'aviation domestique et du transport maritime. En 2024, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs changements, afin d'accroître la liquidité du marché, notamment l'assouplissement des règles bancaires, l'introduction de produits financiers liés au prix du carbone, l'introduction de la vente aux enchères par consignation et les ajustements annuels du volume des ventes aux enchères. Le gouvernement a annoncé des règles supplémentaires à appliquer en 2025 et pour la période 2026-2035. Les changements pour 2025 comprennent : l'autorisation pour un plus grand nombre d'acteurs en situation de non-conformité de rejoindre le marché, la révision des mesures de stabilisation du marché, et le renforcement des règles d'annulation des quotas. Le dernier jour de 2024, le gouvernement a adopté le quatrième « Basic Plan for the Korean ETS », qui détaille les changements prévus pour la période 2026-2035.

**SAITAMA :** Le système d'échange de quotas de la préfecture de Saitama, lancé en 2011, couvre les bâtiments commerciaux et les secteurs industriels. En 2024, le gouvernement préfectoral a annoncé que la plupart des installations couvertes avaient atteint leurs objectifs au cours de la deuxième période de conformité (exercice 2015 à exercice 2019). La troisième période de conformité s'est terminée (exercice 2020 à 2024) et entamera la quatrième phase (exercice 2025-2026) avec des mises à jour importantes. Le facteur de conformité augmentera pour les immeubles de bureaux et les usines. Afin de stimuler l'utilisation des énergies renouvelables, les énergies renouvelables hors site, y compris l'autoconsommation et le PPA, seront considérées comme des émissions nulles, et les certificats issus des énergies renouvelables pourront être déduits des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie. Deuxièmement, les facteurs d'émission réels remplaceront les facteurs fixes pour le calcul des émissions des services publics. Troisièmement, un nouveau système pour les réductions d'émissions excédentaires limitera les crédits à ceux obtenus grâce à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables ; les crédits ne seront plus accordés pour les améliorations de la certification ou les ajustements des facteurs d'émission. Ces mises à jour entreront en vigueur en avril 2025.

**THAÏLANDE :** Une « loi sur les changements climatiques » doit être soumise au cabinet en Thaïlande, afin de lancer le processus législatif en 2025. La proposition comprend un système d'échange de quotas d'émission, une taxe sur le carbone et un marché des crédits carbone. Dans le cadre du projet de loi actuel, des mises à jour de l'allocation prévues toutes les quelques années entraîneront des réductions progressives des émissions.

**TOKYO :** Le programme de plafonnement et d'échange du gouvernement métropolitain de Tokyo, le premier système d'échange de quotas obligatoire du Japon, a été lancé en avril 2010. Il couvre les émissions de CO<sub>2</sub> des grands bâtiments, des usines, des fournisseurs de chaleur et d'autres installations qui consomment de grandes quantités de combustibles fossiles. En 2024, il a terminé sa troisième période de conformité et a annoncé des réformes pour sa quatrième période de conformité débutant en 2025. Tout d'abord, le facteur de conformité augmentera pour les immeubles de bureaux et les usines. Pour stimuler l'utilisation des énergies renouvelables, l'énergie renouvelable hors site, y compris l'autoconsommation et le PPA, sera comptabilisée comme zéro émission, et les certificats dérivés de l'énergie renouvelable seront comptabilisés comme zéro émission. Provenant des énergies renouvelables peuvent être déduites des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie. Deuxièmement, les facteurs d'émission réels, au lieu des facteurs d'émission fixes, seront utilisés pour calculer les émissions provenant de l'électricité, de la chaleur et du gaz de ville fournis par les détaillants, sur la base des contrats conclus avec les installations. Troisièmement, un nouveau système de réduction des émissions excédentaires limitera les crédits à ceux obtenus grâce à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables ; les crédits ne seront plus accordés pour les améliorations de la certification ou les ajustements des facteurs d'émission.

**VIETNAM :** Un système d'échange de quotas d'émission pilote devrait être lancé d'ici juin 2025, en se concentrant sur les secteurs à fortes émissions. La mise en œuvre complète est prévue pour 2029. Le ministère des ressources naturelles et de l'environnement publiera des règlements d'habilitation tout au long de l'année 2025 afin de soutenir le déploiement et de préparer les activités de renforcement des infrastructures et des capacités.



## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

**ARGENTINE :** Le gouvernement s'efforce de mettre en œuvre des mécanismes de marché du carbone dans le cadre d'une stratégie nationale introduite en 2023 en Argentine. Une proposition de système d'échange de quotas d'émission s'est heurtée à une résistance législative et a été retirée d'une loi-cadre clé au début de 2024. Malgré ce revers, le gouvernement continue d'explorer les options politiques pour faire avancer le système d'échange de quotas d'émission. un nouveau projet de loi du Congrès vise à rendre opérationnels les marchés du carbone, signalant les efforts en cours pour établir un cadre réglementaire pour l'établissement de marchés réglementé et volontaire.

**LE BRÉSIL :** Le système brésilien d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SBCE) a été mis en place en décembre 2024. La loi établit le cadre de gouvernance et le fondement juridique des obligations des entités couvertes, les principaux éléments de conception (tels que le champ d'application, le plafond et l'allocation) devant être déterminés dans les années à venir. Le SEQE imposera des obligations de conformité aux entités émettant plus de 25 000 tCO<sub>2</sub>e par an, et des obligations de déclaration à celles qui émettent plus de 10 000 tCO<sub>2</sub>e par an. La mise en œuvre de la loi se fera en cinq étapes. Les deux prochaines années verront l'adoption d'un règlement visant à mettre en œuvre le système, et les premières obligations de mise en conformité sont attendues dans cinq ou six ans.

**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE :** Le gouvernement fait progresser les efforts de tarification du carbone dans le cadre de sa stratégie climatique. Une feuille de route pour un système d'échange de quotas d'émission a été élaborée en 2020, suivie d'un exercice de simulation national en 2023. Le gouvernement, avec le soutien du Centre de collaboration régionale des Nations unies, prépare actuellement la conception d'un système d'échange de quotas d'émission pilote aligné sur ses objectifs climatiques.

**CHILI :** En juin 2022, le Chili a promulgué sa « loi-cadre sur les changements climatiques » . L'article 14 de la loi jette les bases d'un système de limites d'émissions de GES fixées par technologie, secteur ou activité, tandis que l'article 15 précise que les installations qui obtiennent de meilleurs résultats que leur référence verront leurs réductions d'émissions excédentaires certifiées, qui pourront ensuite être utilisées par d'autres entités réglementées pour se conformer à leurs limites d'émissions respectives. Les règles relatives à l'élaboration des limites et à la reconnaissance des dépassements de limites sous forme de crédits sont en cours d'élaboration.

**COLOMBIE :** En 2018, la Colombie a adopté une « loi sur les changements climatiques » qui décrit les dispositions de base pour la mise en place d'un système d'échange de quotas d'émission (Programa Nacional de Cupos Transables de Emisión de Gases de Efecto Invernadero - PNCTE). Le 20 septembre 2024, le gouvernement colombien a ouvert une consultation publique sur le projet de décret relatif à la réglementation du PNCTE. Le projet de décret établirait la phase préliminaire conformément au principe de gradualité du PNCTE.

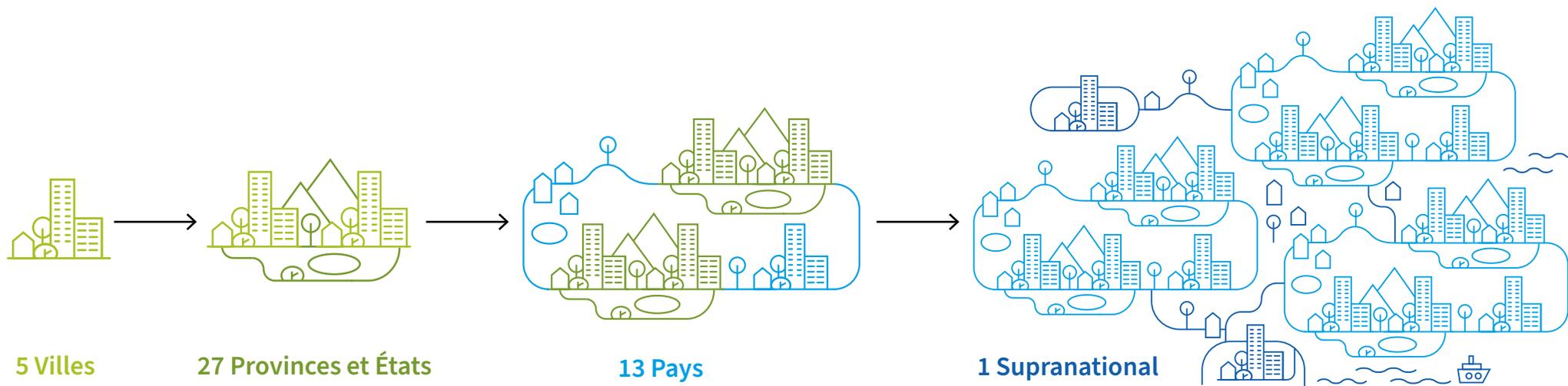
**MEXIQUE :** Le système d'échange de quotas d'émission du Mexique, le premier en Amérique latine, a démarré sa phase pilote en janvier 2020. Il couvre les émissions directes de CO<sub>2</sub> provenant de sources fixes dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie émettant au moins 100 000 tCO<sub>2</sub> par an, ce qui représente environ 40 % des émissions nationales de GES. SEMARNAT a préparé un projet de règlement en coordination avec le comité consultatif du système d'échange de quotas d'émission.

**INFOGRAPHIES**

# DU SUPRANATIONAL AU LOCAL

## LES SEQE (SEQUE) FONCTIONNENT À TOUS LES PALIERS DE GOUVERNEMENT

L'échange de quotas d'émission peut être mis en place à différents niveaux de gouvernement. À petite échelle, un SEQE municipal est par exemple en place à Shenzhen. À plus grande échelle, le SEQE de l'Union européenne (SEQE-UE) fonctionne au niveau supranational, s'appliquant dans tous les États membres de l'UE, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein et en Norvège. Plusieurs SEQE peuvent être en vigueur dans une même juridiction, comme en Allemagne et en Autriche, où certaines émissions sont couvertes par le SEQE-UE et d'autres par le SEQE allemand ou autrichien. De même, le SEQE national de la Chine couvre actuellement les émissions du secteur de l'électricité, tandis que d'autres SEQE pilotes au niveau des provinces et des villes réglementent les émissions de divers secteurs. En Amérique du Nord, il existe de nombreux SEQE au niveau des provinces ou des États, dont certains sont liés au niveau national ou international. Le reste du rapport d'ICAP 2025 fournit une multitude d'informations sur les différents systèmes déjà en place, ainsi que sur les nombreux autres qui sont en cours d'élaboration ou à l'étude.



### 5 Villes

Beijing\*  
Chongqing\*  
Shanghai\*  
Shenzhen  
Tianjin\*

### 27 Provinces et États

Alberta  
Colombie-Britannique  
Californie  
Colorado  
Connecticut  
Delaware  
Fujian  
Guangdong  
Hubei  
Maine  
Maryland  
Massachusetts  
Nouveau-Brunswick  
New Hampshire  
New Jersey  
New York  
Terre-Neuve-et-Labrador  
Nouvelle-Écosse  
Ontario  
Oregon  
Préfecture de Saitama  
Rhode Island  
Saskatchewan  
Tokyo  
Vermont  
Washington

### 13 Pays

Australie  
Autriche  
Canada  
Chine  
Allemagne  
Indonésie  
Kazakhstan  
Mexique  
Monténégro  
Nouvelle-Zélande  
République de Corée  
Suisse  
Royaume-Uni

### 1 Supranational

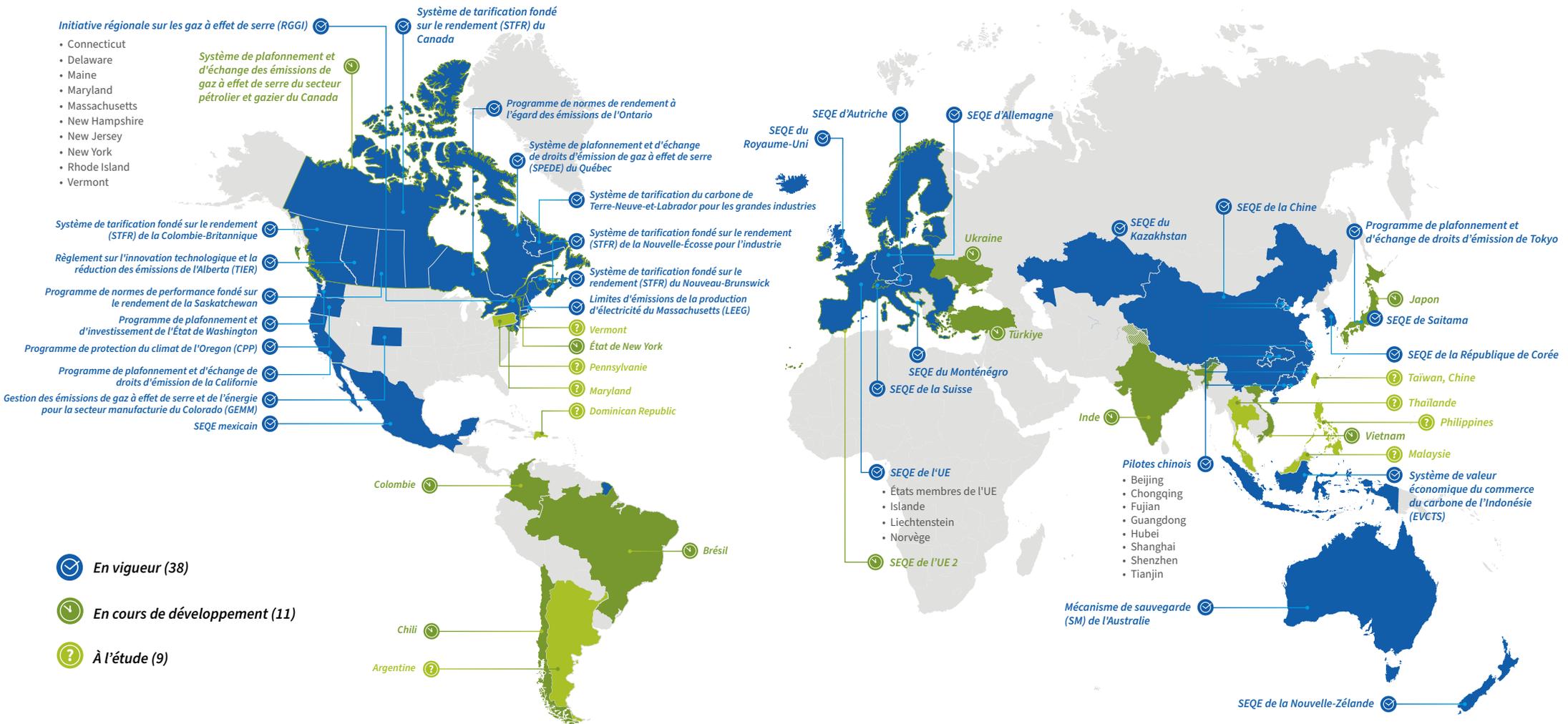
États membres de l'UE  
+ Islande  
+ Liechtenstein  
+ Norvège

\* Beijing, Chongqing, Shanghai et Tianjin sont des municipalités de niveau provincial dans le système administratif chinois.

# ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DANS LE MONDE

## L'ÉTAT ACTUEL DES SEQE

La carte du monde d'ICAP montre les SEQE actuellement en place, en cours de développement ou à l'étude. En janvier 2025, 38 SEQE étaient en vigueur. Onze sont en cours de développement et pourraient être opérationnels au cours des prochaines années. Il s'agit notamment des SEQE de la Colombie, de la Türkiye et du Vietnam. Neuf juridictions envisagent également le rôle qu'un SEQE peut jouer dans leur combinaison de politiques de lutte contre les changements climatiques. Si une juridiction dispose de plusieurs systèmes en place, elle est représentée en bleu, les limites de la juridiction représentant les systèmes superposés (par exemple, l'Allemagne et le Guangdong). Si, en revanche, elle dispose d'un système en vigueur, mais développe également un système supplémentaire, elle est représentée en bleu, avec une bordure verte (par exemple, l'UE).

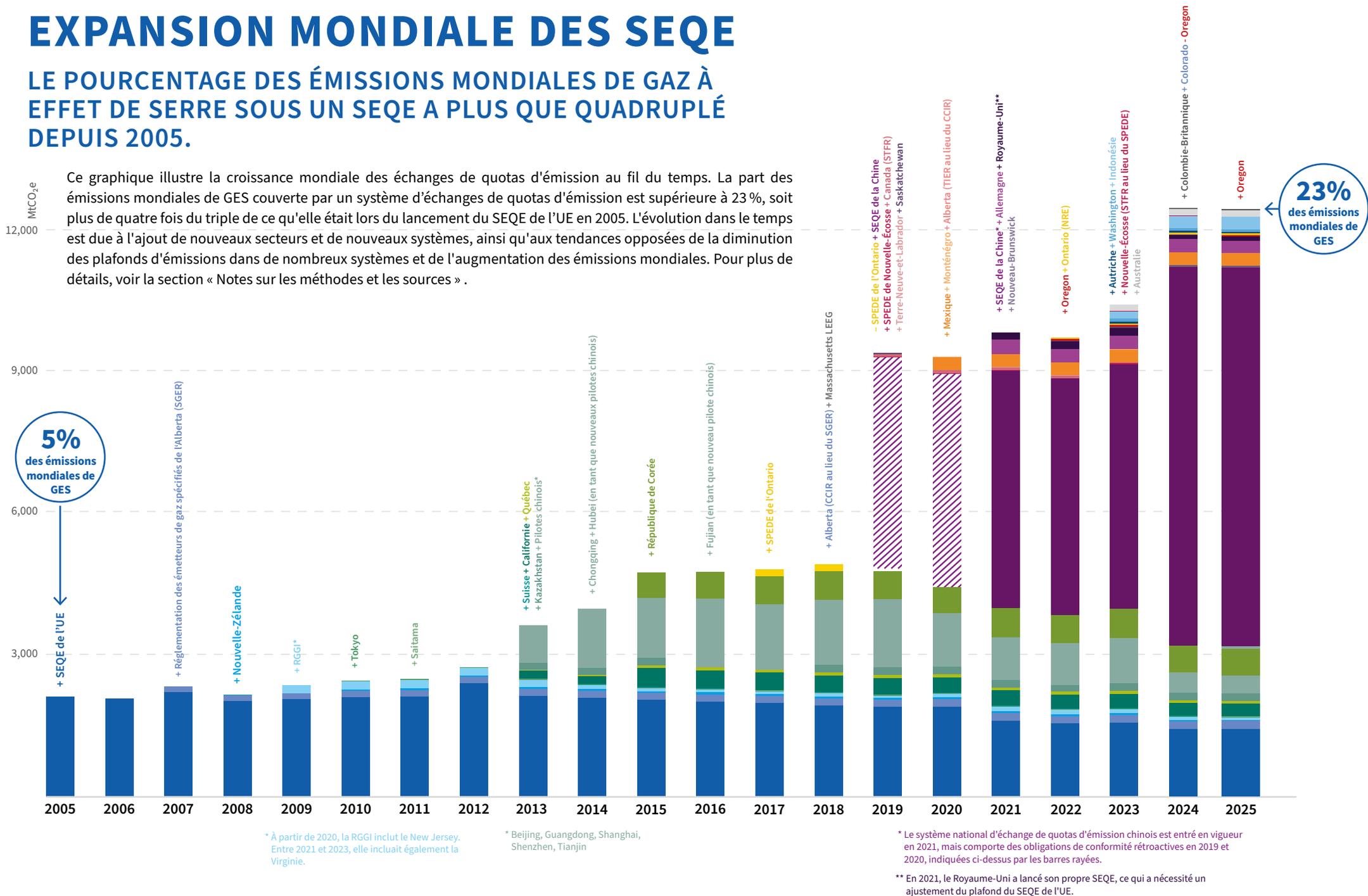




# EXPANSION MONDIALE DES SEQE

## LE POURCENTAGE DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE SOUS UN SEQE A PLUS QUE QUADRUPLÉ DEPUIS 2005.

Ce graphique illustre la croissance mondiale des échanges de quotas d'émission au fil du temps. La part des émissions mondiales de GES couverte par un système d'échanges de quotas d'émission est supérieure à 23 %, soit plus de quatre fois du triple de ce qu'elle était lors du lancement du SEQE de l'UE en 2005. L'évolution dans le temps est due à l'ajout de nouveaux secteurs et de nouveaux systèmes, ainsi qu'aux tendances opposées de la diminution des plafonds d'émissions dans de nombreux systèmes et de l'augmentation des émissions mondiales. Pour plus de détails, voir la section « Notes sur les méthodes et les sources ».

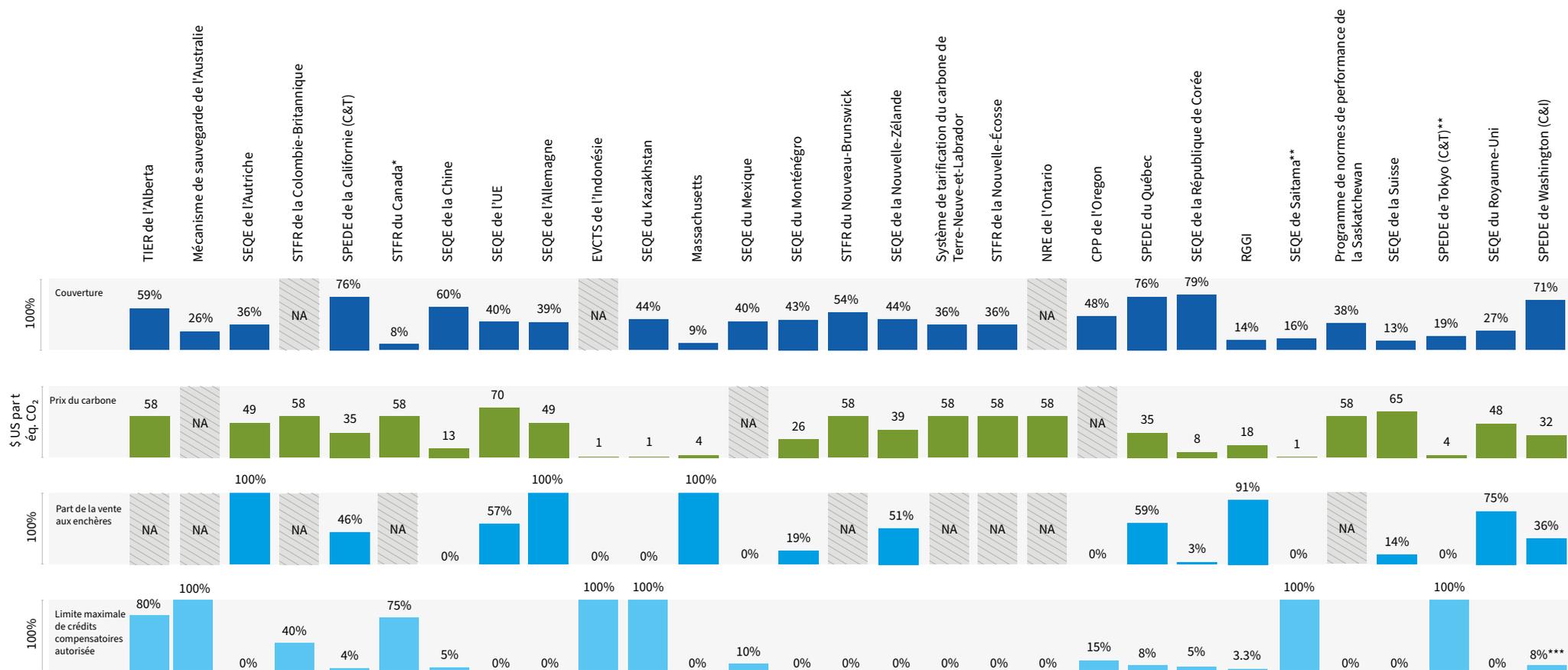




# LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DES SEQE

## UN REGARD COMPARATIF SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS DES SYSTÈMES SÉLECTIONNÉS

Les cercles ci-dessous présentent des informations sur les différents indicateurs des SEQE en vigueur. **La couverture** (en bleu foncé) montre la part des émissions de GES de la juridiction couverte par le SEQE. **Le prix du carbone** (en vert foncé) est mesuré en \$ US par tonne métrique de CO<sub>2</sub> équivalent (tm éq. CO<sub>2</sub>) et correspond à la moyenne pour 2024. **La part des enchères** (en bleu clair), exprimée en pourcentage du plafond de 2024, indique la part des quotas qui ont été mis aux enchères sur le marché primaire. **La limite maximale de crédits compensatoires autorisée** indique la part des obligations de conformité d'une entité qui peut être remise à l'aide de crédits compensatoires éligibles. La taille de la barre représente la valeur numérique de la dimension correspondante. En raison de l'information disponible limitée, le règlement GEMM du Colorado n'est pas représenté ici. Pour plus de détails, voir la section « Notes sur les méthodes et les sources ».



\* La valeur de la couverture se réfère à 2021, date à laquelle le STFR fédéral s'appliquait au Manitoba, à l'Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon, au Nunavut et, en partie, à la Saskatchewan. Le système de tarification fondé sur le rendement fédéral ne s'applique plus en Ontario ni en Saskatchewan.  
 \*\* À Saitama, des limites quantitatives s'appliquent aux crédits « hors Saitama ». À Tokyo, des limites quantitatives s'appliquent aux crédits « hors Tokyo ».  
 \*\*\* Jusqu'à 5 % de l'obligation de conformité peut être remplie par des crédits compensatoires. Les projets situés sur des territoires autochtones reconnus par le gouvernement fédéral peuvent satisfaire à l'obligation de conformité à hauteur de 3 % supplémentaires.

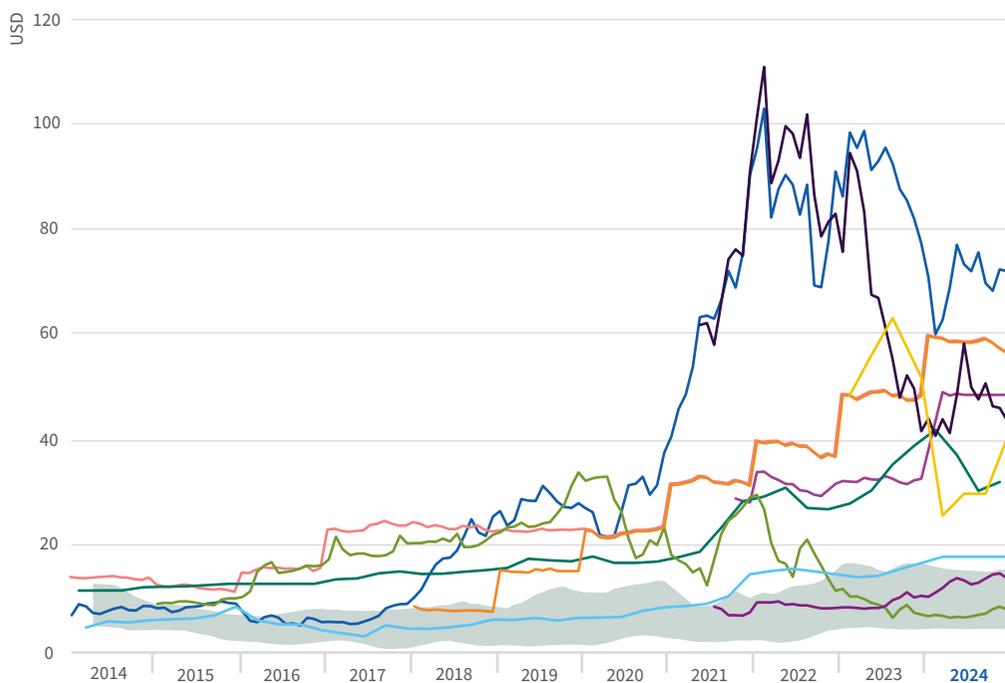
# PRIX DES QUOTAS ET REVENUS

## L'ANNÉE 2024 DANS UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

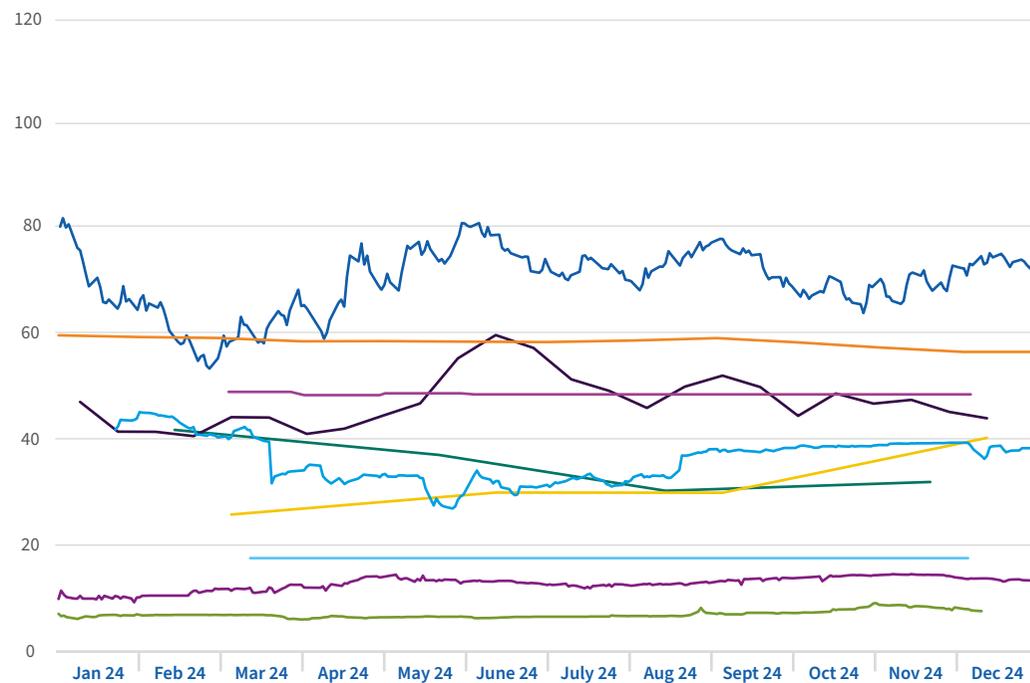
Les panneaux de la première page de cette infographie utilisent les données de l'Explorateur des Prix des Quotas d'ICAP ainsi que des fiches techniques de ce rapport pour visualiser les évolutions des marchés depuis 2014 (panneau de gauche) et en 2024 seulement (panneau de droite). L'évolution des prix à court et à long terme est déterminée par les variations de la rareté actuelle et attendue des quotas découlant des conditions économiques générales, des révisions des règles des systèmes (y compris celles régissant l'utilisation de crédits compensatoires et les mécanismes de stabilisation du marché), et des interactions avec d'autres politiques climatiques et énergétiques. Les zones ombrées indiquent la fourchette de prix observée dans les SEQE pilotes chinois. Le panneau de la page suivante présente des informations sur les revenus perçus lors des enchères de quotas, de crédits de conformité ou de mécanismes de conformité équivalents. Dans tous les panneaux, les observations en devises autres que le \$ US sont converties en \$ US à l'aide des données de taux de change du Fonds Monétaire International (FMI). Lorsque les prix sont fixes, les variations visibles sont dues aux variations des taux de change. Voir la section « Notes sur les méthodes et les sources » dans la version anglaise d'ICAP Status Report 2025 pour plus de détails.

- SEQE de l'UE
- Californie /Québec
- Suisse
- Chine
- Pilotes chinois
- Alberta (SGER/CCIR/TIER)
- République de Corée
- RGGI
- Royaume-Uni
- Allemagne
- Nouvelle-Zélande
- Canada
- Washington

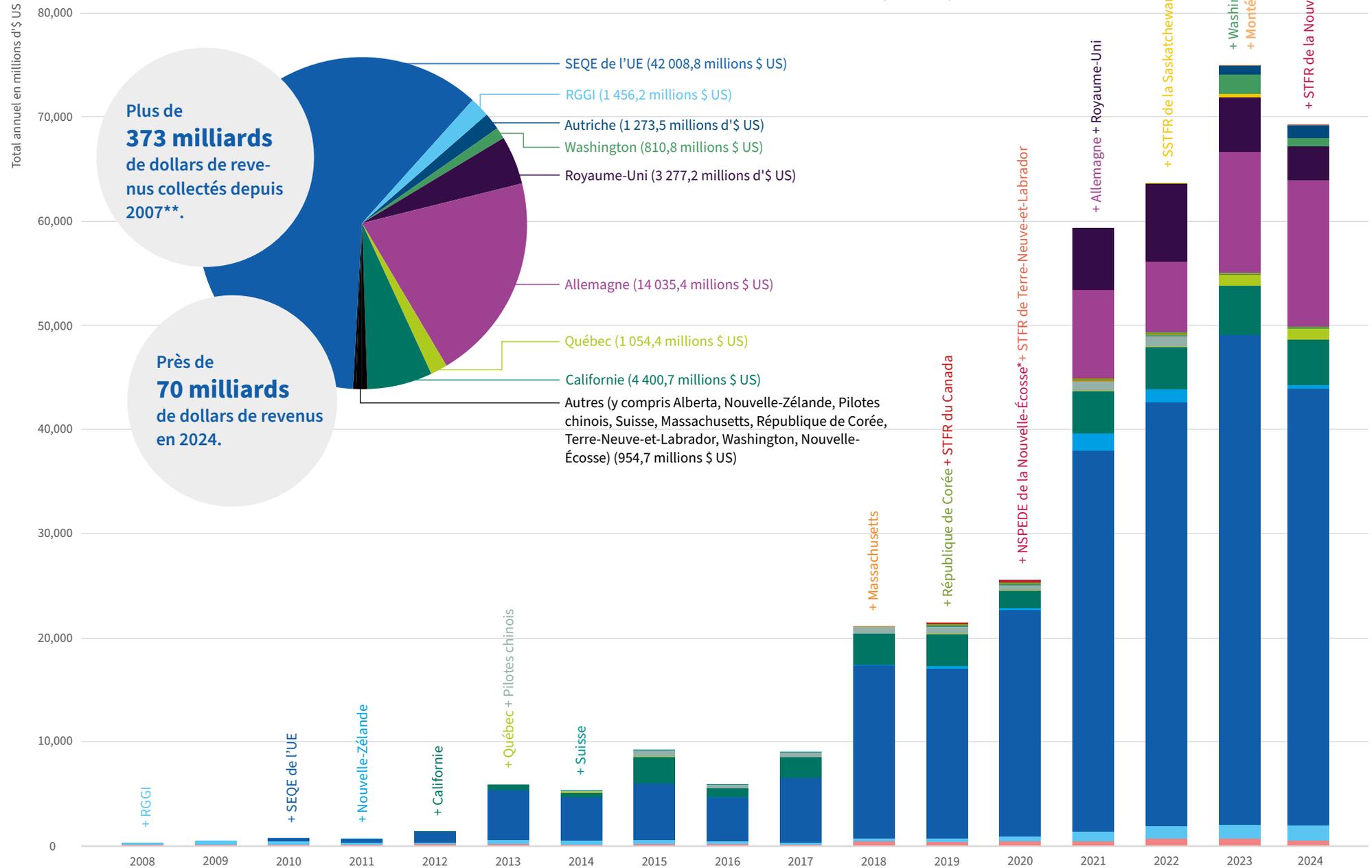
### 2014-2024



### 2024



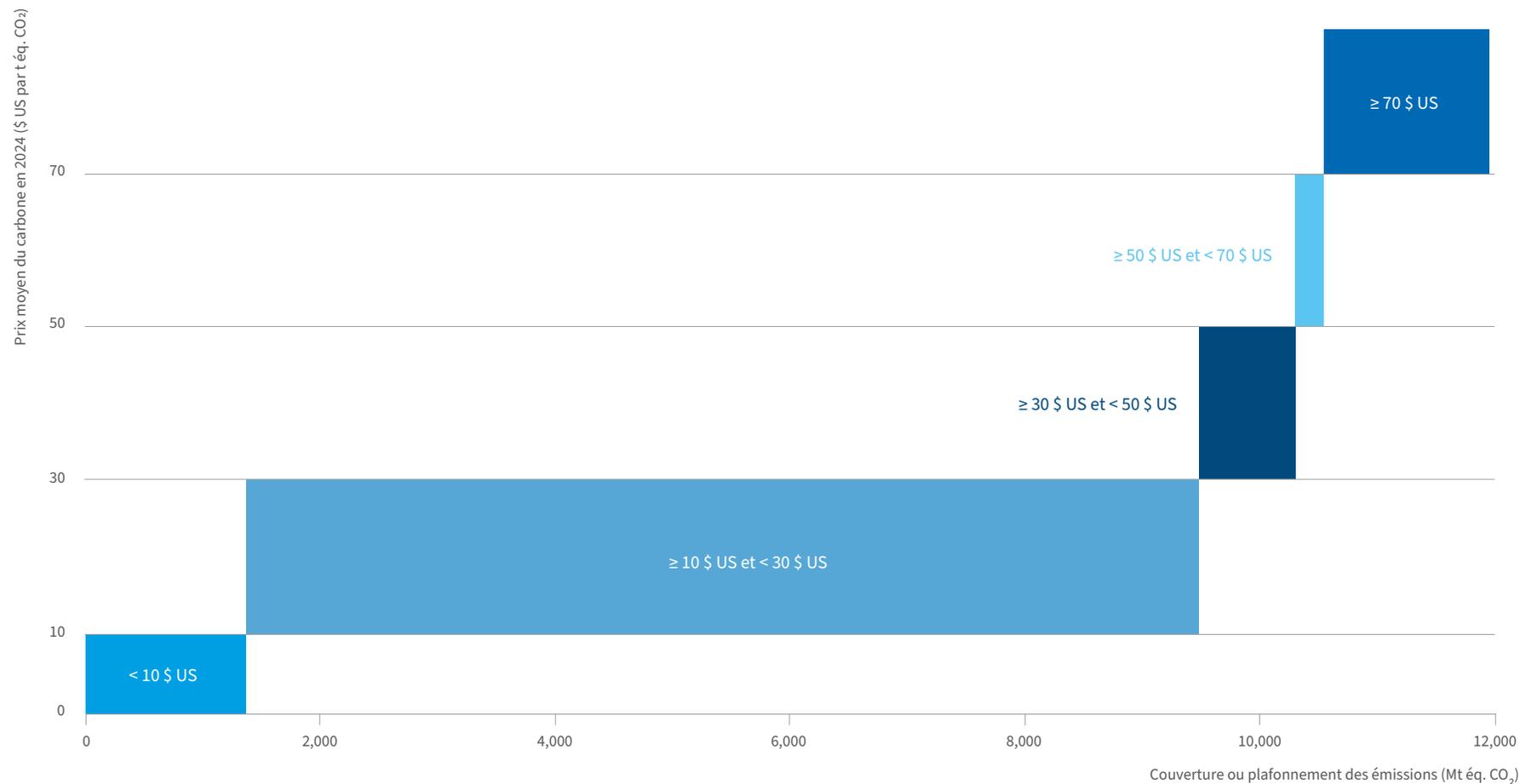
# REVENUS ANNUELS GÉNÉRÉS PAR CHAQUE SYSTÈME



\*Revenus en 2023 collectés lors des dernières ventes aux enchères dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange.  
 \*\*Les revenus perçus par le STFR fédéral canadien ne sont déclarés que jusqu'en 2022. Les données relatives à la Saskatchewan sont disponibles seulement jusqu'en 2023-2024 (ici en 2023). Les données relatives au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario ne sont pas encore disponibles. Il convient de noter que le graphique présente les revenus au moment où ils ont été perçus, et non pas pour l'année de conformité à laquelle ils correspondent.

# PRIX DES ÉMISSIONS COUVERTES

Ce graphique montre la fourchette des prix du carbone en 2024 dans les SEQE en vigueur, ainsi que le volume d'émissions couvertes par ces systèmes. Environ un sixième 10% des émissions couvertes par les SEQE se trouvent dans des systèmes où les prix moyens sont inférieurs à 10 \$ US en 2024. Plus des trois quarts des émissions couvertes par les SEQE se trouvent dans des systèmes où les prix moyens en 2024 se situent entre 10 et 70 \$ US, tandis qu'environ 10 % des émissions se trouvent dans des systèmes où le prix moyen des quotas est supérieur à 70 \$ US (le SEQE de l'UE et la Suisse). Les différences de prix des quotas sont dues, entre autres, à la variation de la rareté actuelle et anticipée des quotas dans chaque système, aux variations de la conjoncture économique, à la conception des systèmes et aux réformes des politiques.



**À PROPOS D'ICAP**

## À PROPOS DU PARTENARIAT INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE CARBONE

Fondé en 2007, le Partenariat international d'action sur le carbone (ICAP) rassemble des décideurs politiques de tous les niveaux de gouvernement qui gèrent un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) ou qui prennent des mesures pour en introduire un. ICAP offre aux gouvernements une plateforme unique pour partager leurs expériences pratiques et les dernières connaissances en matière d'SEQE. ICAP compte actuellement 34 membres et 9 observateurs.

### OBJECTIFS D'ICAP

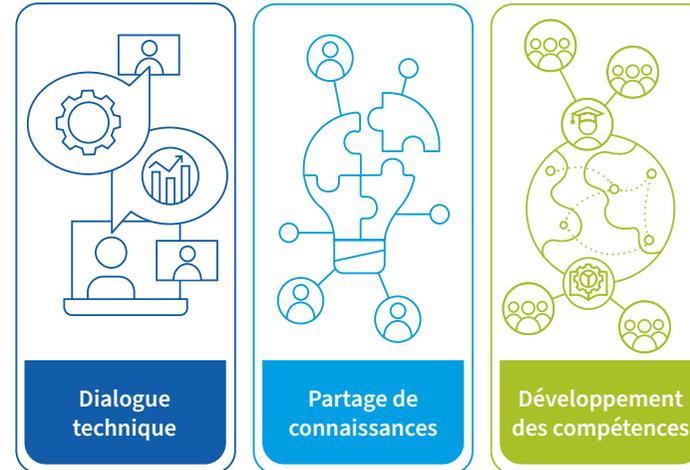
- Souligner le rôle clé de l'échange de droits d'émission en tant qu'outil efficace de lutte contre le changement climatique
- Faciliter le développement, la mise en œuvre et le perfectionnement des SEQE dans le monde entier.
- Créer et renforcer les partenariats entre les gouvernements afin de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

### MEMBRES (À PARTIR D'AVRIL 2025)

Arizona, Australie, Allemagne, Autriche, Colombie-Britannique, Californie, Danemark, Commission européenne, Écosse, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Maine, Manitoba, Maryland, Massachusetts, New Jersey, Nouveau Mexique, New York, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ontario, Oregon, Pays-Bas, Portugal, Québec, Royaume-Uni, Suède, Suisse, gouvernement métropolitain de Tokyo, Vermont, et État de Washington.

### OBSERVATEURS

Canada, Chili, Colorado, Japon, Kazakhstan, République de Corée, Mexique, Singapour et Ukraine



## LES TROIS PILIERS DE TRAVAIL D'ICAP

**Dialogue technique :** ICAP offre une plateforme unique à ses membres, observateurs et experts pour échanger sur la conception et le fonctionnement des SEQE. Dans ce cadre, ICAP crée des groupes de travail, publie des documents et organise des séminaires en ligne et des événements publics sur des sujets pertinents liés au système d'échange de quotas d'émission. Les sujets passés et en cours incluent les liens entre les SEQE, l'utilisation des compensations entre les SEQE, le captage et le stockage du carbone, l'article 6, les fuites de carbone et l'allocation gratuite.

**Partage de connaissances :** ICAP fait office de centre d'information sur les échanges de quotas d'émission pour ceux qui souhaitent en savoir davantage sur ce sujet et accéder aux informations sur les dernières évolutions dans le monde entier. ICAP organise des conférences et des ateliers publics sur des sujets spécifiques liés à la conception du système d'échange de quotas d'émission, participe à divers événements pour promouvoir l'échange de quotas d'émission et publie des outils utiles et des produits de connaissance sur le site web d'ICAP, par exemple l'Explorateur de prix des quotas, la carte du système d'échange de quotas d'émission, les Résumés ICAP Briefs sur les principes de base du système d'échange de quotas d'émission et le rapport annuel d'ICAP sur les derniers développements des SEQE dans le monde.

**Développement des compétences :** ICAP renforce les capacités en matière de conception, de mise en œuvre et de fonctionnement des SEQE dans le monde entier en proposant des formations et des ateliers aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes sur tous les aspects de l'échange de quotas d'émission. Le réseau des anciens d'ICAP, qui compte plus de 1 000 praticiens de plus de 70 pays, reste en contact, travaille ensemble et échange des connaissances.

**Toutes les questions relatives aux droits et autorisations doivent être adressées à :**

International Carbon Action Partnership (ICAP)  
Köthener Strasse 2  
10963 Berlin, Germany

[info@icapcarbonaction.com](mailto:info@icapcarbonaction.com)

[www.icapcarbonaction.com](http://www.icapcarbonaction.com)

## IMPRESSION

### Date de publication

Avril 2025

Dernière mise à jour : juin 2025

### Design

Simpelplus

[www.simpelplus.de](http://www.simpelplus.de)

### Photos

Couverture : Image by CHUTTERSNAPO on unsplash

### Décharge de responsabilité

Ce rapport a été préparé par le secrétariat d'ICAP. Les conclusions et les opinions exprimées dans ce rapport relèvent de la seule responsabilité des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement les vues d'ICAP ou de ses membres.

Les données utilisées dans ce rapport reflètent la situation mondiale au moment de la rédaction en février 2025. Une mise à jour reflétant les nouveaux développements du système national d'échange de quotas de la Chine a été intégrée en juin 2025. Bien que les informations contenues dans le rapport aient été rassemblées avec le plus grand soin, des informations actualisées et/ou complémentaires peuvent avoir été publiées au moment de l'impression. Le secrétariat d'ICAP ne peut être tenu responsable de l'actualité, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations fournies. Pour toute correction, ajout ou autre commentaire sur le contenu de ce rapport, y compris les citations pertinentes, veuillez contacter le secrétariat d'ICAP à l'adresse [info@icapcarbonaction.com](mailto:info@icapcarbonaction.com).

### Droits et autorisations

Tous les droits sont réservés. Le contenu de l'ouvrage créé par le secrétariat d'ICAP et l'ouvrage lui-même sont soumis à la loi allemande sur les droits d'auteur. Les contributions de tiers sont signalées comme telles. La reproduction, la révision, la distribution et tout type d'utilisation au-delà des limites du droit d'auteur requièrent l'accord écrit des auteurs. La reproduction de parties de l'ouvrage n'est autorisée que si la source est mentionnée.

**Attribution :** Veuillez citer le travail comme suit : ICAP. (2025). Échange de quotas d'émission dans le monde : Status Report 2025. Berlin : International Carbon Action Partnership.